

COMMUNE DE WIRWIGNES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021

Approbation de l'ordre du jour :

Demande d'ajouts :

Délibération Loi Orientation Mobilité

Avis pacte de gouvernance

Création emploi PEC (contrat aidé)

Demande de retrait : Restauration de l'église ; Les architectes ont demandé un délai supplémentaire pour présenter leur offre.

L'ordre du jour approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2021 :

Éric HARLÉ souhaite apporter une modification au compte rendu du 02 mars 2021.

En effet, il y est écrit que le devis concernant l'abattage de l'arbre rue du Pot au feu est en attente, alors qu'il a présenté un devis d'un montant de 1470.00 €, qui a été accepté par le Conseil Municipal. Le compte rendu a été accepté à l'unanimité.

Acquisition de la maison sise au 4 route de Questrecques : Contact pour un projet – Retrait de la convention avec l'EFP – Annulation du prêt court terme remplacé par un prêt long terme.

* Acquisition de la maison sise au 4 route de Questrecques : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à ce jour, il n'a toujours pas signé l'acte de vente pour l'achat du bien immobilier et qu'il va relancer le Notaire.

* Contact pour un projet : Également, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, les projets de service public évoqués pour cette acquisition et les informe qu'il a été contacté récemment par une habitante de Wirwignes qui cherche un local pour créer une microcrèche. Le projet semble solide mais qu'à ce jour rien n'est décidé.

* Retrait de la convention avec l'EFP : Après avoir énuméré les modalités de la convention (qui n'a été ni signée, ni envoyée à ce jour), Monsieur le Maire propose son retrait au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve la renonciation à la collaboration de l'EPF.

* Annulation du prêt à court terme remplacé par un prêt à long terme : Monsieur le Maire expose que la délibération n°04-2021 doit faire l'objet d'un retrait pour cette décision votée par le Conseil Municipal en date du 02 mars 2021 ; Celle-ci avait pour objet : Délibération approuvant emprunt de 115 300.00 € auprès du Crédit Agricole NORD DE France pour le Financement de la maison dans l'attente de rachat du bien susvisé par l'EFP.

- Caractéristiques de l'emprunt à court terme :

Montant du capital emprunté : 115 300.00 €

Durée : 2 ans
Echéance trimestrielle au taux fixe : 0.55 %
Frais de dossier : 230.00 €
Coût total du crédit : 1 268.30 €

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire qui propose de renoncer à cet emprunt tel que défini cidessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité la présente décision.

Monsieur le Maire expose la nouvelle proposition à l'Assemblée Délibérante de financement pour un montant de 115 300.00 € sur une durée de 20 ans soit 240 mois.

Caractéristiques de l'emprunt à long terme :
Montant du capital emprunté : 115 300.00 €
Durée : 20 ans (240 mois)
Taux fixe : 1.04 %
Echéance trimestrielle : 1 598.20 €
Frais de dossier : 230.00 €
Coût total du crédit : 12 555.88 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de valider à l'unanimité les modalités et caractéristiques de l'emprunt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs au contrat de prêt et la demande de mise à disposition des fonds.

Restauration du monument de la Vierge : Demande d'une subvention à la Région.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis de restauration de l'oratoire de Notre Dame de Lourdes, route de Crémarest, a été sollicité et établi pour un montant de 48 072.60 € HT soit 57 687.12 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France pour la restauration du patrimoine non classé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Valide la demande de subvention auprès des services de Monsieur le Président de la Région des Hauts-de-France ;
Charge Monsieur le Maire d'en accomplir les formalités.

Rénovation énergétique de deux logements communaux : Présentation des travaux à réaliser pour décision.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les diagnostics réalisées par le SPEE (Entreprise Public de l'Efficacité Energétique). Le SPEE prend en charge les différentes étapes des dossiers (demande de devis auprès des entreprises certifiées RGE, emprunts, etc).

*** Travaux envisagés au logement au 88 impasse Boutoille :**

Isolation des combles – Remplacement des fenêtres et porte – Installation d'une VMC Hygroréglable – Installation de radiateurs à inertie (bilan thermique : - 46 % de gain en énergie et de rejet de CO2)

Montant estimé des travaux : 34 000.00 € TTC
Coût de la prestation globale : 1 860.00 € ;
Prime CEE : 1 604.00 €

Montant d'un prêt de 33 956.00 €
Durée : 25 ans
Taux : 1.65 %
Mensualités 138.17 €

Remboursement après réception des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le coût de la prestation d'un montant de 1 860.00 €, le diagnostic du SPEE (Entreprise Public de l'Efficacité Energétique) tel que défini ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la rénovation énergétique du logement sis au 88 impasse Boutoille.

* Travaux envisagés au logement au 77 rue de la Lombarderie :

Isolation de la dalle béton dans les combles avec pose d'un surplancher – Isolation du plancher haut du sous-sol – Remplacement des fenêtres et portes – Installation d'une VMC hygroréglable – Installation d'une chaudière à granulés et d'un thermostat d'ambiance (bilan thermique : - 47 % de gain en énergie et de rejet de CO2)

Montant estimé des travaux : 45 000.00 € TTC
Coût de la prestation globale : 1 860.00 € ;
Prime CEE : 4 295.00 €
Montant d'un prêt 42 265.00 €
Durée : 25 ans
Taux : 1.65 %
Mensualités 171.86 €

Remboursement après réception des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le coût de la prestation d'un montant de 1 860.00 €, le diagnostic du SPEE (Entreprise Public de l'Efficacité Energétique) tel que défini ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la rénovation énergétique du logement sis au 77 rue de la Lombarderie.

Demande subvention 2021 équipement numérique de l'école.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'équipement numérique a été réalisé dans deux classes en 2020. Il reste la 3^{ème} classe à équiper.

La subvention 2021 est fixée à 70 % de la dépense estimée à 3 650.00 € soit 2 475.00 €. La dépense d'investissement restante sera répartie entre les trois communes du R.P.I.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de l'équipe informatique pour la 3^{ème} classe de l'école de Wirwignes.

Signature d'un contrat de téléphonie.

Monsieur le Maire souligne que c'est un sujet qui est évoqué régulièrement depuis 2008. Actuellement le coût de la téléphonie et d'internet pour la mairie, l'école et la bibliothèque est de 375.87 €/mois. En cas il y a des pannes de réseau ou de téléphone, ce sont deux interlocuteurs différents, Bouyghes pour la bibliothèque et orange pour la mairie et l'école ; et en cas de problèmes de matériel, il faut se débrouiller pour le remplacer (ex : téléphone).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des sociétés qui gèrent la totalité des prestations. La société NAPSIS propose un contrat dans lequel est compris :

Les abonnements : Fibre pour la mairie et l'école, Adsl pour la bibliothèque, pour un coût de 1 867.20 € TTC.

L'équipement, l'installation et la formation des secrétaires et des enseignants pour un coût de 308.40 € TTC / mois ; prix non révisable pendant trois ans.

Soit une économie de 2 428.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société NAPSIS, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Vente de terrains communaux :

*** Terrain rue de la Lombarderie :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une offre de 31 000.00 € pour le terrain de la rue de la Lombarderie et demande un avis sur la somme proposée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à céder le terrain de la rue de la Lombarderie pour un montant de 31 000.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

*** Terrain rue de l'Eglise :**

La commune possède une parcelle d'environ 500 m² estimée à 40 000.00 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

* s'il souhaite garder ce terrain ou le vendre.

* s'il est d'accord sur l'estimation du terrain à 40 000.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle de la rue de l'Eglise pour la somme de 40 000.00 €. Il autorise également Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la vente du terrain.

Attribution ou pas d'une subvention aux associations en 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de loisirs souhaite reprendre les activités cette année et que sa Présidente demande une subvention d'un montant de 1 412.00 €.

En ce qui concerne les associations de la commune, le montant de la subvention versée a été revalorisée à 200.00 €. Ces dernières n'ayant pas fonctionné en raison des conditions sanitaires, sauf l'association des amis de l'école, il n'y a pas lieu à ce jour de leur verser la subvention.

Proposition au budget 2021 :

*Versement d'une subvention de 1412.00 € au centre de loisirs sous réserve d'activités.

*Versement d'une subvention de 200.00 € à l'association des amis de l'école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Restauration monument Giuppone : Acceptation de deux dons.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la restauration est en cours et qu'il a reçu le courrier d'un deuxième donateur, Monsieur FAUCHATRE originaire de Boulogne-sur-Mer, dans lequel il se propose de participer à hauteur de 1 000.00 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité le Président du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale pour l'attribution d'une barrière boulonnaise à poser près du monument. Requête qui a été acceptée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte le don d'un montant de 1 500.00 € offert par M. Éric GRAVIER et le don d'un montant de 1 000.00 € offert par M. Benoît FAUCHATRE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dons offerts par MRS GRAVIER et FAUCHATRE pour un montant total de 2 500.00 €.

L'inauguration avec présence de voitures anciennes et animations est prévue pour début septembre.

Présentation et vote du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 – Affectation des résultats 2020 – Vote des taux de taxes foncières 2021 – Présentation du Budget primitif 2021

Compte de gestion 2020 :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2020 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe LELEU ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par André GOUDALLE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		31 953.76		273 166.50		305 120.26
Opérations exercices	649 293.12	462 400.45	316 547.27	476 994.87	965 840.39	939 395.32
Total	649 293.12	494 354.21	316 547.27	476 994.87	965 840.39	1 244 515.58
Résultat de clôture	154 938.91			433 614.10		278 675.19
Restes à réaliser	163 539.22	185 517.48			163 539.22	185 517.48
Total cumulé	318 478.13	185 517.48		433 614.10	163 539.22	464 192.67
Résultat définitif	132 960.65			433 614.10		300 653.45

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2020 :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Un excédent de 433 614.10 €**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur : 273 166.50

Virement à la section d'investissement (pour mémoire) : 29 992.71 Résultat de l'exercice : EXCEDENT = 160 447.60.

Résultat cumulé au 31/12/2020 = 433 614.10.

A.EXCEDENT AU 31/12/2020 = 433 614.10

A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 = 132 960.65.

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur -Ig 002) = 300 653.45

Vote des taux des taxes foncières en 2021.

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote des taux de fiscalité directe locale est une prérogative relevant de l'assemblée délibérante de la collectivité. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts qui dispose que « ...les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, et de la cotisation foncière des entreprises ». Il rappelle aux membres de l'assemblée que les taux votés en 2020 étaient de :

- * Taxe d'habitation : 12.41 %
- * Taxe foncière sur le bâti : 15.54 %
- * Taxe foncière sur le non bâti : 33.01 %
- * Taxe de cotisation foncière des entreprises : non appliquée

Et propose donc de voter le taux des taxes pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que la réforme de 2017 a supprimé progressivement la taxe d'habitation.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

* Taxe foncière : 37.80 % (récupération de la taxe départementale)

* Taxe sur le non bâti : 33.01 %

* Taxe de cotisation foncière des entreprises : non appliquée

Présentation et vote du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les remboursements d'emprunts des 3 prochaines années :

* En 2021, remboursement d'un emprunt à court terme d'un montant de 310 000 €.

* En 2022, remboursement d'un emprunt à court terme d'un montant de 121 900 €.

* En 2023 dernière annuité de l'emprunt du rachat de garage Camille DELATTRE, d'un montant de 15 443.14 €.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif pour l'année 2021 :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	737 337.87 €	436 684.42 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00 €	0.00 €
RESULTAT REPORTE	0.00 €	300 653.45 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	737 337.87 €	737 337.87 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	535 912.22 €	668 872.87 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	163 539.22 €	185 517.48 €
SOLDE EXECUTION REPORTE	154 938.91 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	854 390.63 €	854 390.63 €
TOTAL DU BUDGET	1 591 728.22 €	1 591 728.22 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget 2021, présenté par Monsieur le Maire.

Reversement TCCFE par la Fédération Départementale de l'Energie.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la F.D.E (Fédération Départementale d'Electricité) perçoit la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération, afin que la FDE puisse reverser 95 % (environ 20 000 € en 2020) de cette taxe à la commune de Wirwignes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le reversement de la TCCFE par la FDE à la commune de Wirwignes.

Délibération Loi d'Orientation Mobilité

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération concernant le transfert de la compétence de la Région à la Communauté de Communes de Desvres Samer, aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce transfert.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le transfert de la compétence Loi d'Orientation Mobilité.

Pacte de Gouvernance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi institue un pacte de gouvernance entre l'E.P.C.I et les communes qui a pour but de définir les relations entre celles-ci.

Le pacte a été présenté en conférence des maires le 31 mars et tous les conseils municipaux doivent émettre un avis. Monsieur le Maire distribue le document aux conseillers afin qu'ils puissent prendre connaissance du pacte, qu'il trouve décevant car il se contente juste de rappeler le règlement intérieur de la C.C.D.S.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au pacte de gouvernance.

Création emploi PEC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que fin 2020, il avait demandé leur autorisation pour recruter un jeune en Parcours emploi compétence.

Dernièrement, un courrier de l'AMIE (anciennement la Mission Locale) a été reçu en mairie proposant de recruter un PEC, financé à hauteur de 65 % par l'Etat, dans le cadre des mesures d'accompagnement lié à la crise sanitaire.

La durée du contrat : 8 à 12 mois – 20 h / semaine.

Les missions du contrat :

- * Accompagnement numérique de la population,
- * Mise en place du site de la commune et d'une application en lien avec la C.C.D.S.

Nous avons à ce jour, deux candidats habitants dans le secteur, se sont présentés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement d'un jeune en contrat PEC.

Informations diverses

Trésorerie : 249 000,00 €

Projet d'implantation d'une antenne GSM : suite à l'information des nouveaux sites proposés dans le dernier numéro des nouvelles communales, une bonne trentaine de foyers, riverains du projet, ont manifesté leur opposition à ces nouveaux sites et demande à ORANGE de réétudier le site du Montrocq.

En transférant ces courriers à ORANGE le 13 mars dernier, je lui ai demandé d'abandonner ce secteur, dans un souci d'apaisement. Ce qu'il a accepté et confirmé dans un courriel reçu le 6 avril dernier.

ORANGE, m'indique également que le site Montrocq « ne couvrirait que 60 % du territoire, même avec une antenne de 36 m car notre territoire est très vallonné ».

Il abandonne également ce site et repart de zéro pour trouver un site qui conviendrait. S'il ne trouvait pas, il abandonnerait définitivement le projet.

Chaufferie : Réserves dans la salle non levées. Bruit et niveau de chauffe pas satisfaisant à ce jour.

Déploiement de la fibre : Rencontre avec le Syndicat de la fibre et Cap Fibre, son délégataire ; Certains raccordements peuvent prendre davantage de temps. Si votre fournisseur d'accès ne répond pas à votre demande, vous pouvez téléphoner à Cap Fibre au 0 800 159 162.

La C.C.D.S doit nous faire parvenir une liste des raccordements à la demande, mais pas reçue à ce jour.

Tour de table :

Éric HARLÉ informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le devis d'un montant de 9 559.00 € HT pour les travaux de la route de Tourlincthun et de la rue de la Lombarderie. Les travaux sont programmés pour la période de septembre/octobre en fonction du budget.

Marine HUMIERE mentionne la continuité du projet de changement de prestataire pour la cantine du R.P.I et les différentes contraintes à prendre en compte.

Gérard PAQUES évoque la distribution de chocolats de Pâques qui a eu lieu le vendredi 2 avril à la sortie de l'école pour les enfants de Wirwignes. Il informe également l'assemblée que pour les habitants qui souhaitent commander des fleurs et/ou des légumes comme l'an passé, un bon de commande sera distribué en même temps que les nouvelles communales.

Levée de séance à 22h30.

Le Maire,

Les Conseillers,

BEAUSSIRE Sylvie

BODIN Benoît

BRYCKAERT Aurélia

CREPIN Laura

COMPIEGNE Philippe

DUCROCQ Emmanuel

HARLÉ Éric

HUMIERE Marine

LELEU Philippe

PÂQUES Gérard

SENECAT Martine

SENEPART Julien

WATTEZ Jean-Marc